



Confédération des Petites Villes et Municipalités de l'Union Européenne

MANIFESTE FONDATEUR

Nous, associations d'élus locaux représentant les petites et moyennes villes et municipalités de l'Union européenne, interface entre les grandes métropoles et le monde rural, et dans lesquelles habite environ 50% de la population européenne, déclarons:

Au XXI^e siècle, dans le contexte international multipolaire actuel, les citoyens européens ont besoin d'une Union européenne politique, économique, sociale et environnementale beaucoup plus forte. Dans une Europe où s'accroissent et intensifient les flux transfrontaliers de personnes, de biens et de services, la construction de cette Union ne sera possible que si la diversité européenne et la multiplicité de situations des territoires européens sont prises en compte

Les territoires de l'Union européenne connaissent des situations économiques, sociales, démographiques et environnementales très variables. Les petites villes et municipalités, acteurs essentiels de l'intégration européenne, jouent un rôle irremplaçable dans l'espace public européen : plus proches des citoyens, elles sont fondamentales dans la transmission des valeurs communes européennes.

De plus, désormais aucune politique publique au sein des Etats-membres de l'Union européenne n'est possible sans l'implication des collectivités locales. De ce fait, les petites villes et municipalités de l'Union européenne déclarent leur intention de :

- *Représenter les citoyens des petites villes et municipalités de l'Union européenne et de renforcer la visibilité de celles-ci auprès des instances européennes ;*
- *Rapprocher les citoyens des petites villes à l'Union afin de leur permettre de participer pleinement à la construction européenne ;*
- *Contribuer à l'intégration européenne à travers des échanges durables d'informations et de bonnes pratiques entre les petites villes de l'Union.*

Face à un processus de métropolisation croissante dans l'Union européenne, dont elles ne veulent pas devenir les victimes, les petites villes et municipalités ainsi que leurs territoires souhaitent rendre plus visible leur espace et leur identité dans le cadre de politiques spécifiques adaptées à leur taille humaine. Elles décident de renforcer leur identification politique et géographique entre grandes métropoles et monde rural avec lesquels elles œuvrent dans leur mission d'aménagement équilibré des territoires.



Pôles d'équilibre et de développement durable des territoires dans chaque pays de l'Union européenne, les petites villes et municipalités incarnent une réalité concrète fondée sur l'histoire et des traditions. Par leur taille, elles offrent les meilleures capacités d'écoute et d'action vis-à-vis des citoyens. Par leur capacité d'initiative, elles sont également des acteurs dynamiques, porteurs de projets de développement local.

Avec l'inclusion dans le Traité de Lisbonne du principe de cohésion territoriale, les politiques européennes doivent être structurées autour des volets économique, social et environnemental afin de garantir la compétitivité globale de l'Union et la transition vers un nouveau modèle économique plus écologique. Ce sont effectivement les villes européennes qui seront en mesure de redéfinir les stratégies et modèles de croissance en alliant cohésion sociale et développement durable.

C'est pourquoi les petites villes et municipalités soulignent l'absolue nécessité d'un dialogue renforcé entre les collectivités locales et les institutions communautaires. Elles rappellent, à ce titre, qu'un grand nombre des normes applicables au niveau local provient aujourd'hui du droit communautaire. Une meilleure implication des collectivités locales est donc nécessaire tout au long du processus de décisions communautaire, notamment dans le domaine de la politique de cohésion, du marché intérieur et des services publics, et des politiques environnementales et énergétiques.

Afin de construire une Union plus politique, plus sociale et plus durable, les petites villes et municipalités souhaitent agir concrètement, développer leur présence et leur influence auprès des institutions communautaires et contribuer par le dialogue, à la traduction concrète du principe de subsidiarité et d'attribution des compétences à travers l'Union européenne, rappelé dans le Traité de Lisbonne.

Fait à Bruxelles le 15 février 2011,